

Paris, le 14 octobre 2021

Le groupe RDSE regrette le rejet de la proposition de loi d'Eric GOLD visant à encourager les dons et adhésions aux associations à vocation sportive, culturelle et récréative dans le contexte de l'épidémie de covid-19.

Ce jeudi 14 octobre 2021, les sénateurs du groupe RDSE avaient, à l'occasion de leur espace réservé, inscrit à l'ordre du jour la proposition de loi d'Eric GOLD visant à encourager les dons et adhésions aux associations à vocation sportive, culturelle et récréative dans le contexte de l'épidémie de covid-19.

Alors que la crise sanitaire a conduit à l'annulation ou au report de nombreux événements, et à une forte restriction des activités dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs, Eric GOLD (Puy-de-Dôme) a souhaité mettre en lumière les conséquences financières pour les clubs, associations et organisations des reports ou résiliations des adhésions.

Sa proposition de loi visait à apporter un soutien financier aux associations, notamment en relevant de 66 à 75 % la réduction d'impôt sur les dons effectués par des particuliers à leur profit et en instaurant un crédit d'impôt égal à 50 % du montant de l'adhésion à ces associations, dans la limite de 100 euros par souscription.

Le groupe RDSE regrette profondément le rejet de ce texte par le Sénat, mais demeurera toutefois pleinement attentif au soutien financier apporté à ces structures à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 2022.

